

CE QUE LA POSTE NE VOUS DIRA JAMAIS,  
ON EN PARLE

# SUD VERSIF

L'actualité de toute La Poste

## Ils continuent à nous mener droit dans le mur !

### ■ Un accord distri pour la stratégie de La Poste

Son contenu amplifie les orientations responsables de la situation catastrophique à La Poste. Dès lors, pas besoin de lire dans le marc de café pour prédire que la souffrance vécue au quotidien par les factrices et les facteurs, leurs encadrant-es, ne va pas s'arrêter, loin de là.

Mais, évidemment, ce constat vaut pour l'ensemble des personnels. Au-delà d'un accord spécifique à la distribution, c'est une politique globale qui nous est imposée.

### ■ Développement extérieur, austérité intérieure

Toute la propagande balancée à longueur d'ETC, d'articles dans la presse patronale style Forum Mag, sur la "croissance", la "conquête", tout cela n'est que du vent. Plus précisément, cela repose sur une orientation : le développement en externe via des acquisitions d'entreprises, notamment à l'étranger. Or, pour mener à bien ces achats (dont certains sont par ailleurs pour le moins hasardeux), il faut de l'argent. Mais les résultats de la Banque postale ne sont pas à la hauteur des estimations. Les nouveaux services à la distribution, censés sauver le courrier, ne pèsent quasiment rien dans le chiffre d'affaire. Nos patrons font donc comme les gouvernements : ils appliquent l'austérité à tout crin, en réduisant les

"charges". Réduction des coûts immobiliers, mais aussi, bien sûr, réduction de la main-d'oeuvre. C'est ainsi que, par exemple, 4 emplois par heure sont supprimés à La Poste.

### ■ Une orientation désastreuse

Tous ces emplois disparus, ce sont autant de tournées supprimées, de bureaux de poste fermés. Ce sont autant de services mutualisés dans les centres financiers, de coupes drastiques dans les services supports. C'est la flexibilité qui s'étend dans tous les métiers, sous prétexte de "polyvalence".

La voilà l'ambition pour 2020, que nous vendent Wahl et ses équipes. Cette orientation est non seulement mortifère pour les agents, mais elle est désastreuse pour l'avenir de La Poste elle-même. Les dirigeant-es de La Poste sont en train de scier la branche sur laquelle ils sont assis.

### ■ SUD ne lâche pas l'affaire

Les dirigeant-es de La Poste aimeraient bien que les conséquences de leur politique soient mises sous le tapis, que la médiatisation autour de la crise à La Poste, qui dure depuis plusieurs mois, cesse, maintenant que l'accord à la distri est signé. Bref, que les affaires continuent.

Pour SUD PTT, il n'en est pas question. L'enjeu est trop important, que ce soit pour les agents de La Poste ou les usager-es. Nous comptons bien

### La preuve par les chiffres 2016

- Bénéfice net : 849 millions € (+ 34 %)
- Chiffre d'affaire : 23,3 milliards € (+ 1 %)
- Effectifs La Poste : 197 397 (- 7023 emplois)
- Nombre de CDD : 19 435 (+ 21 %)
- Taux de fréquence des accidents du travail en hausse de 6 %
- Taux de gravité des accidents du travail en hausse de 5,9 %

continuer à tout faire pour mobiliser nos collègues, mais aussi la population et les élu-es, notamment via les collectifs contre les fermetures de bureaux de poste qui se construisent, et qui commencent à se coordonner.

C'est dans cette perspective que nous appelons à une grève nationale de l'ensemble des services de La Poste, le 21 mars, à laquelle la fédération CGT appelle également.

L'unité dans l'action est aujourd'hui plus que nécessaire. Unité, non seulement des organisations syndicales qui refusent les orientations de nos dirigeants, mais aussi et surtout, unité des postier-es, côte-à-côte avec les usager-es.

Le service public est à nous toutes et à nous tous, pas à ceux qui sont en train de le détruire.

## Pour nos vies, nos emplois et le service public, en grève le 21 mars !

Par le biais de projets stratégiquement imbriqués et ficelés depuis 2014 ("Clés de la réussite", "Excello", "Cap Clients 3.0"...), le démantèlement des activités des centres financiers s'accélère... des activités initialement traitées dans les centres financiers sont désormais de la responsabilité des bureaux de poste.

Donc, les responsabilités et les décisions en matière d'octroi des crédits conso et immobiliers, ainsi que l'autorisation d'ouverture des comptes et leurs fonctionnements, activité principale des centres financiers, appartiennent maintenant aux directeurs/trices de Secteurs et aux conseiller-es bancaires des bureaux de poste.

Jusqu'ici pour les client-es, pas de grand changement dans le fonctionnement de son compte bancaire, mais



**“La Banque continuera par ailleurs de porter une attention constante à ses coûts... Les programmes Cap Client 3.0, Concerto et Excello sont clés dans cette recherche d'efficacité.”**

pour les agents des centres financiers et des bureaux de poste, l'impact est énorme.

## Comprimer pour mieux (dés)organiser !

La restructuration des services financiers entraîne une spirale infernale de suppression /concentration d'activités dans certains centres et une redistribution des tâches très spécialisées dans d'autres. Comme souvent à La Poste, cette redistribution des cartes s'organise dans la désorganisation la plus complète... faute d'effectifs suffisants car les emplois ont déjà été supprimés. Une stratégie parfaitement assumée par la véritable patronne, La Banque postale, dans son communiqué du 27 février (cf encadré).

Manque de personnel, charge de travail en constante augmentation, formation au rabais : voici le cocktail désastreux pour un personnel en grande souffrance, englouti par la charge de travail.

Les agents ne se reconnaissent plus dans leur travail, la démotivation s'accroît, les compétences techniques se perdent.

**Les centres financiers sont au bord de l'explosion !  
Le 21 mars, manifestons notre colère...**

## Rien ne va plus !

Après les ACP, la sous-traitance se développe dans les PFC. Ainsi, La Poste élargit sa politique de non remplacement des départs. Avec un objectif : réduire les effectifs en cédant une grande partie de l'activité colis aux entreprises sous-traitantes qui, pour remporter les appels d'offres, cassent les prix avec les conséquences catastrophiques pour les salarié-es concerné-es (non respect du droit du travail en matière de rémunération, de temps de travail, de sécurité...). Par ailleurs, le recours en masse aux intérimaires et aux CDD montre que les besoins sont réels et loin d'être liés uniquement à la saisonnalité de l'activité !

En parallèle, dans les agences Coli-poste, les conditions de travail se dé-

gradent avec la multiplication des services et prestations (retrait BAL, point relais, predict, livraison du soir...). Ces activités ne sont pas intégralement comptabilisées dans la charge de travail et génèrent des dépassements sans aucune compensation. Les outils (PSM, SURF NG sous android) en ajoutent à ces dégradations : pressions managériales, flicage (outils détournés de leur vraie fonction qui géo-localisent les agents et servent à chasser « les temps morts »), pour un maximum de profits sur le dos du personnel. On est loin des belles promesses de la direction qui jurait que l'arrivée de ces outils allait améliorer les conditions de travail et la qualité de service.

Le personnel des ACP de province,

rattaché aux DSCC, voire même à une PIC ou une PPDC, est très souvent livré à lui-même, coupé de toute information et hors de toute instance. Les nouveaux services et prestations sont mis en place sans consultation des CHSCT, l'instance pourtant habilitée à évaluer les risques. Tout est permis aujourd'hui pour en demander toujours plus avec, comme ultime chantage, une menace de fermeture si l'agence n'est pas rentable.

### SUD revendique :

- la ré-internalisation du trafic colis sous-traité !
- l'embauche des personnels sous-traitants, des CDD, intérimaires,...en CDI !
- l'arrêt des pressions managériales.

# Flexibilité absolue !

**L'entrée en scène des chargé-es de clientèle date d'un an, entérinée par un accord qui est une déclinaison de la politique du Réseau et de son orgie bancaire. La mise en place des Secteurs a concrétisé le détricotage du maillage du service public postal. La conséquence immédiate pour les postier-es restant-es est un périmètre de travail qui ne cesse de s'agrandir. La Poste instaure la super flexibilité, que ce soit pour le lieu ou les horaires de travail !**

## Mobilité...

La mise en place des Secteurs est en lien direct avec la politique de La Poste sur la présence postale. Depuis début 2016, simultanément à l'accord "chargé-e de clientèle", les transformations de bureaux en ville (+ 2 000 habitant-es) en Relais Poste Urbain (sans postier-es) se sont accélérées. Et elle mène son projet au pas de charge : 250 fermetures en 2016 ; 500 annoncées pour 2017 ! Sans oublier la suppression de 2 300 emplois sur le Réseau courant 2016.

Des sites de plus en plus éloignés, moins de personnel, etc. Pas besoin d'être grand clerc pour comprendre que les déplacements se multiplient. Même si La Poste avait pris des gants : "l'engagement du Réseau est que les agents n'auront pas l'obligation d'être mobiles sur l'intégralité de ces secteurs"(accord du 1er mars 2016).

Toujours dans le but de rassurer, ou peut-être de tromper, les périmètres de travail devaient être circonscrits (zone de mobilité) à des critères précis... sur le papier ! En réalité, il faut toujours lire les petites lignes des contrats : "les déplacements au-delà de cette zone se feront uniquement sur la base du volontariat". Ces zones, présentées en CHSCT, ont connu beaucoup d'interprétations au gré des potentats locaux. Quant au volontariat, on connaît la chanson.

## ...lieu de travail habituel ?

Simultanément au re-découpage du périmètre, le lieu habituel de travail est très fluctuant. Il change, non pas au fil des réorganisations, mais tout simplement en fonction des besoins ! Pourtant, il doit être déterminé en fonction du site où le/la chargé-e de clientèle exerce majoritaire-



## Le service des EAR, toujours dans le viseur !

Dans le nouveau projet d'accord, les MRM et le service des EAR disparaissent au "profit" d'un accord sur l'activité de remplacement en bureau. Tout est dit !

Au vu de la situation déplorable dans les Secteurs, des moyens de remplacement devraient être injectés à hauteur des besoins. Mais rien ne trouble le cynisme des patrons du Réseau, aucun engagement n'est pris quant au niveau des moyens. Leur dimensionnement et leur budgétisation sont renvoyés aux niveaux locaux (DR, DS). Il est fort à parier qu'un cadre compétitif sera mis en place entre directeurs/trices... afin de réduire au maximum le coût des remplacements. Et de faire tourner les bureaux dans les pires conditions, quitte à les fermer !

De plus, cet accord officialise la fonction de "chargé-e de clientèle remplaçant-e". Ou quand on parle de "super rouleur"...

ment son activité. En jeu, il y a le montant des indemnités de déplacement... d'où ces changements artificiels de lieu habituel de travail !

## "Agilité", jusqu'au "découcher" ?

La politique de flexibilité ne se limite pas au Réseau. Les patrons préfèrent parler "d'agilité", un terme sûrement plus vendeur. A la distribution, les "facteurs/rices expert" seront à même de travailler sur plusieurs sites, mais la direction a pensé à tout. Un hébergement pourra leur être proposé au-delà d'un certain temps de trajet ! La Poste peut toujours se présenter comme une entreprise responsable, notamment en matière écologique...

Cette situation de VRP se banalise. Et ce n'est pas la dernière version sur "l'activité de remplacement en bureau" qui renversera la vapeur (cf encadré). Le nombre de déplacements et de kilomètres explosera, et les conditions de travail se dégraderont encore ! Cette situation est le résultat d'une politique de mise en place d'un réseau bancaire alliée à une volonté de réduire les coûts. D'ailleurs, les soi-disant bon résultats de l'année 2016 reposent en grande partie sur des suppressions massives d'emplois.

## Le 21 mars, toutes et tous en grève pour :

- l'arrêt des fermetures de bureaux ;
- le comblement des postes vacants et de chaque départ par des embauches de CDI ;
- des volants de remplacement à hauteur de 25% moyens propres ;
- la prise en compte des déplacements dans le temps de travail ;
- la prise en charge financière de tous les trajets.

# Des propositions honteuses !

Les négociations salariales viennent de s'ouvrir sur fond de bénéfices record pour l'année 2016. Ces résultats sont le fruit des efforts des postières et postiers, et des suppressions massives d'emplois. Avec des propositions d'augmentation minimalistes, La Poste montre tout le cynisme dont elle est capable envers ses agents !

## Des bénéfices... mais pas pour tout le monde !

Les résultats pour l'année 2016 viennent de tomber : 849 millions nets (en hausse de 34 % par rapport à 2015). Plutôt que de remercier le personnel pour les efforts fournis en augmentant significativement les salaires, La Poste fait cette année encore le choix de la modération salariale et du mépris pour celles et ceux qui triment tous les jours dans les services. Nous ne parlons pas ici des directeurs et directrices stratégiques du Réseau qui se sont vu-es offrir un voyage en Laponie (pour un total de 350 000 €) en guise de remerciement pour les bonnes ventes de La Poste Mobile (effectuées par les guichetiers et guichetières !). Ou encore du salaire de chacun-e de nos dirigeants qui touchent en un an ce qu'une majorité de postier-ères touchera en 20 ou 25 ans !

## Des propositions indécentes et en trompe-l'œil

Après avoir proposé dans un premier temps 0,5 % d'augmentation pour les classes I et II (inacceptable même pour les signataires habituels des accords pourris), La Poste propose maintenant 0,7 %. Officiellement elle évalue l'augmentation pour ces catégories de personnel à 1,25 % en comptant l'effet GVT (avancement d'indice, promotion). Un simple effet d'annonce et une belle arnaque : toutes les postier-ères ne bénéficieront pas d'un avancement d'indice ou d'une promotion au cours de cette année !

Même constat du côté de la classe III, avec une proposition de 0,95 % (au 1<sup>er</sup> avril) auxquels s'ajouteraient 0,15 % pour les premiers salaires.

Pour ce qui est du Complément de Rémunération (ex Complément Poste), les propositions sont, là aussi, misérables : + 1,1 % au 1<sup>er</sup> juillet (soit un gain de 19,90 € bruts annuel pour les I-2 ou encore de 25,3 bruts pour les II-3).

## L'égalité femmes/hommes oubliée

Aucune proposition ne concerne l'enveloppe dédiée à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Pour SUD PTT, ce n'est pas un non-sujet et nous ne pouvons nous satisfaire des mesures (bien floues et non chiffrées) figurant dans l'accord portant sur l'égalité professionnelle. Il reste des actions à mener, en particulier sur les rémunérations et cette négociation est l'occasion de le faire. Même si la direction s'entête à soutenir que les écarts salariaux entre les postières et les postiers ne sont pas significatifs, encore faudrait-il qu'elle le prouve. Des mesures concrètes sont à discuter : surcotisation retraite (part salarié-e et part employeur) pour les salarié-es ayant pris un temps partiel de droit, abondement du Complément pour Charge de Famille (qui concerne majoritairement les femmes) pour les familles monoparentales, augmentation du nombre de réservations de berceaux dans les services publics de la petite enfance (au plus près des domiciles des postières et postiers concerné-es)... La direction a répondu partiellement en annonçant une étude à venir sur les carrières (comparaison des parcours de postiers et postières). Mais cela n'est pas suffisant et loin de répondre aux exigences d'égalité que nous portons !

	Variation sur 2016 (en %)	Janvier 2017 (en %)
<b>Ensemble des prix</b>	+ 0,6	+ 1,4
<b>Produits frais</b>	+ 5,6	+ 8,7
<b>Energie</b> dont produits pétroliers	+ 4,3 + 7,5	+ 10
<b>Services</b>	+ 0,9	+ 1,1
<b>Communications</b>	+ 2,3	NC

## Polémiques sur la hausse des prix

La Poste tente d'expliquer ces faibles revalorisations par une faible inflation pour l'année 2016. Le tableau ci-contre montre bien que des postes impactant fortement les budgets des agents ont très significativement augmenté.

Au-delà des batailles de chiffres (la direction nous soutenant que les prix n'auraient augmenté que de 0,13 % l'an dernier alors que l'INSEE indique une

hausse des prix à la consommation de 0,6 %), nos dirigeants refusent de prendre en compte les hausses de prix pour l'année en cours (+ 1,4 % en janvier 2017 et une prévision de 1,6 % sur l'année entière). En revalorisant au 1<sup>er</sup> avril ou au 1<sup>er</sup> juillet (sans effet rétroactif), cela signifie concrètement que le salaire réel des postières et des postiers va fortement baisser cette année.

## SUD revendique :

- ☞ **Une augmentation immédiate de 5 % des salaires des classes I et II**
- ☞ **Le 13<sup>ème</sup> mois**
- ☞ **L'heure de nuit à 3 €**
- ☞ **La revalorisation des primes de collation et de restauration**
- ☞ **Des mesures concrètes et quantifiables pour l'enveloppe dédiée à l'égalité professionnelle**
- ☞ **L'ouverture immédiate d'une négociation sur la prise en charge des frais de transport**
- ☞ **L'ouverture immédiate d'une discussion pour l'intégration des 200 € nets dans le salaire des postier-ères des DOM conformément à l'article V de l'accord Bino**
- ☞ **La réduction du temps de travail à 32 heures pour les services de jours et 28 heures pour les services de nuit, payées 35**